

Département de
Loire-Atlantique
Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt,
Le huit juillet, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle des Evens, à l'Espace Camille Flammarion, 7 boulevard de la République, en nombre limité avec la seule présence des journalistes, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Madame MARTIN, 1^{ère} adjointe au Maire.

Date de convocation

2 juillet 2020

Date du
Conseil Municipal

8 JUILLET 2020

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, CAUCHY, BOUYER, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, MANENT, SIGUIER, GARRIDO, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, LE FLEM, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU, FRAUX.

A l'exception de :

Monsieur PELLETEUR se retire lors du débat et du vote.

Madame LOILLIEUX qui a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.

Monsieur DAGUIZE qui a donné pouvoir à Madame BOUYER.

Madame JARDIN qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.

Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DONNE.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 28

Votants ---- 32

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame MARTIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

2/ EXERCICE 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, le compte administratif de l'exercice 2019 est soumis pour approbation au Conseil Municipal.

Les résultats du budget principal et des budgets annexes s'établissent, au titre de l'exercice 2019, de la façon suivante :

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats réportés			
a/ Fonctionnement (c/002)		1 867 057,26 €	1 867 057,26 €
b/ Investissement (c/001)	2 354 727,37 €		- 2 354 727,37 €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	18 380 292,25 €	22 885 349,57 €	4 505 057,32 €
<i>mouvements réels</i>	16 358 060,35 €	22 608 427,30 €	6 250 366,95 €
<i>mouvements d'ordre</i>	2 022 231,90 €	276 922,27 €	- 1 745 309,63 €
b/ Investissement	10 497 611,71 €	10 127 644,98 €	- 369 966,73 €
<i>mouvements réels</i>	10 220 689,44 €	3 805 413,08 €	- 6 415 276,36 €
<i>mouvements d'ordre</i>	276 922,27 €	2 022 231,90 €	1 745 309,63 €
<i>affectation n-1 (C/1068)</i>		4 300 000,00 €	4 300 000,00 €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	18 380 292,25 €	24 752 406,83 €	6 372 114,58 €
b/ Investissement	12 852 339,08 €	10 127 644,98 €	- 2 724 694,10 €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			3 647 420,48 €
5 - Restes à réaliser			
a/ Fonctionnement	12 234,00 €	- €	- 12 234,00 €
b/ Investissement	2 326 431,22 €	148 776,85 €	- 2 177 654,37 €
c/ Global	2 338 665,22 €	148 776,85 €	- 2 189 888,37 €
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			1 457 532,11 €
a/ Fonctionnement	18 392 526,25 €	24 752 406,83 €	6 359 880,58 €
b/ Investissement	15 178 770,30 €	10 276 421,83 €	- 4 902 348,47 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET ANNEXE QUAI DES ARTS

	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats réportés			
a/ Fonctionnement (c/002)		51 137,17 €	51 137,17 €
b/ Investissement (c/001)		263 764,70 €	263 764,70 €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	823 372,57 €	819 467,31 € -	3 905,26 €
<i>mouvements réels</i>	684 828,05 €	772 342,31 €	87 514,26 €
<i>mouvements d'ordre</i>	138 544,52 €	47 125,00 € -	91 419,52 €
b/ Investissement	92 960,00 €	138 544,52 €	45 584,52 €
<i>mouvements réels</i>	45 835,00 €	- € -	45 835,00 €
<i>mouvements d'ordre</i>	47 125,00 €	138 544,52 €	91 419,52 €
<i>affectation n-1 (C/1068)</i>		- €	- €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	823 372,57 €	870 604,48 €	47 231,91 €
b/ Investissement	92 960,00 €	402 309,22 €	309 349,22 €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			356 581,13 €
5 - Restes à réaliser			
a/ Fonctionnement			- €
b/ Investissement			- €
c/ Global	- €	- €	- €
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			356 581,13 €
a/ Fonctionnement	823 372,57 €	870 604,48 €	47 231,91 €
b/ Investissement	92 960,00 €	402 309,22 €	309 349,22 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DE L'ESTRAN

	Dépenses	Recettes	Résultat
1 - Résultats réportés			
a/ Fonctionnement (c/002)		- €	- €
b/ Investissement (c/001)			- €
2 - Opérations de l'exercice			
a/ Fonctionnement	24 344,00 €	24 344,00 €	- €
<i>mouvements réels</i>	24 344,00 €	24 344,00 €	- €
<i>mouvements d'ordre</i>			- €
b/ Investissement	- €	- €	- €
<i>mouvements réels</i>	- €	- €	- €
<i>mouvements d'ordre</i>			- €
<i>affectation n-1 (C/1068)</i>			- €
3 - Totaux d'exécution du budget (1+2)			
a/ Fonctionnement	24 344,00 €	24 344,00 €	- €
b/ Investissement	- €	- €	- €
4 - RESULTATS BRUTS DE CLOTURE			- €
5 - Restes à réaliser			
a/ Fonctionnement			- €
b/ Investissement			- €
c/ Global	- €	- €	- €
6 - RESULTATS NETS DE CLOTURE (3+5)			- €
a/ Fonctionnement	24 344,00 €	24 344,00 €	- €
b/ Investissement	- €	- €	- €

Une note de présentation du compte administratif 2019 est jointe à la présente délibération.

DELIBERATION

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-14, L2121-31, L2122-21 et L2343-1 et 2,

⇒Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, notamment le VII de l'article 4,

⇒Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 1^{er} juillet 2020,

⇒Considérant le compte administratif 2019 soumis à l'assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire en exercice, se retire lors du débat et du vote.

Le Conseil Municipal, par 27 votes pour et 5 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT et Monsieur BELLLOT),

- Désigne Madame MARTIN pour présider la séance au cours de laquelle le compte administratif du Maire est débattu conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales.
- Donne acte de la présentation du compte administratif, tel qu'il est résumé ci-après pour le budget principal et les budgets annexes.
- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.